



Addenda à la police de fonds distincts de la Canada Vie

Série standard, série privilégiée 1,
série Partenaire, série privilégiée
Partenaire et série Constellation

Contrat établi par
La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie

La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie

Option de garantie de revenu viager

La police de rente individuelle à capital variable de fonds distincts de la Canada Vie (le contrat) est par les présentes modifiée en date du 4 novembre 2020, étant donné que la Canada Vie cessera d'offrir l'option de garantie de revenu viager. La Canada Vie n'acceptera pas les propositions ou les demandes comportant l'option de garantie de revenu viager.

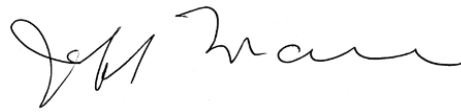
En date du 4 novembre 2020, toutes les références faites dans le contrat à l'option de garantie de revenu viager ainsi que la section 3. *Option de garantie de revenu viager* sont par les présentes supprimées.

Toutes les autres modalités figurant au contrat demeurent inchangées.

Fait pour la Canada Vie à Winnipeg, au Manitoba, le 4 novembre 2020.



Paul A. Mahon
Président et chef de l'exploitation, Canada



Jeffrey F. Macoun
Président et chef de la direction, Canada

Vous pouvez communiquer avec nous aux coordonnées suivantes :

Site Web : canadavie.com

Courriel : Sur notre site Web, cliquez sur la section [Pour nous joindre](#).

Téléphone : 1 888 252-1847

Canada Vie et le symbole social sont des marques de commerce de
La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie.